



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 25 avril 2016

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DUMAS Olivier, GIOVANE Caroline, MARTINOT Perrine, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BOUVET Angélique pouvoir à SANDON Alain, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MICHELAS Sébastien pouvoir à VESCOVI Jean-Marc, TROUILLET Vanessa pouvoir à PONTON Agnès, GRANGER Véronique.

Absents : GUIBERT Annie et DESSITE Alain.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Création d'un poste à temps complet et demande de subvention pour la balayeuse.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 est approuvé.

ECOLES – ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le conseil, décide avec 24 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de renouveler le regroupement des temps d'activités périscolaires sur une demi-journée le vendredi après-midi afin de pouvoir proposer de meilleures activités.

La décision relative à la gestion et l'animation de ces après-midis sera prise après avis de la commission de la vie scolaire et le tarif de cette demi-journée pour les parents restera de 1 € par élève de maternelle et de 2 € par élève d'élémentaire.

SDED – RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT – Dossier n° 261790053AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le raccordement au réseau BT pour alimenter une construction, les Chassis ouest, à partir du poste GARENNE.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 8 756,45 €.

Cette dépense est prise en charge par le SDED à hauteur de 6 303,72 € et par la Mairie à hauteur de 2 452,73 €.

STATION D'EPURATION DE VEAUNES – SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

La station de lagunage de la commune historique de Veunes est obsolète. Le conseil municipal de Veunes a décidé par délibération en date du 16 septembre 2015 la construction d'une nouvelle station d'épuration en adéquation avec les nouvelles normes.

La commune de Veunes a déjà sollicité une aide financière auprès de l'agence de l'eau, du Département, de l'Etat (DETR) et de la communauté de communes Hermitage Tournonais.

Le plan de financement prévisionnel établi prévoit également une aide financière de M. le Député au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil décide donc de demander cette subvention pour un montant de 9 311,01 €.

INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNALE

La vidéoprotection s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de sécurité et de prévention. Ses objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les secteurs de forte activité où la délinquance constatée est plus importante, d'augmenter le sentiment de sécurité et de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics, objets de nombreuses dégradations.

Ce système apporterait une aide à l'action de la gendarmerie d'abord en amont en dissuadant les actes délictueux et les incivilités et ensuite après constatation des faits comme moyen de preuve à apporter à l'enquête judiciaire.

Le dispositif de vidéoprotection ne doit pas couvrir des bâtiments privés, filmer leurs intérieurs même leur accès. Le public est informé par la mise en place de panneaux ou d'affiches sur les lieux couverts par le dispositif.

L'installation d'un tel système fait l'objet d'une autorisation préfectorale au vu d'un diagnostic de sécurité et de l'avis obligatoire du référent sûreté de la gendarmerie nationale, d'un dossier technique sur les lieux d'installation, le nombre de caméras, les conditions d'exploitation.

M. le Maire rappelle qu'un audit de sûreté a été réalisé sur le territoire de la commune de Mercurol par le référent Sûreté en prévention et en vidéoprotection de la Gendarmerie de la Drôme qui a remis son rapport.

Le coût du projet est estimé à 80 000 €.

Le conseil sollicite auprès des services de l'Etat, une subvention la plus élevée que possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et auprès de M. le Député, une subvention la plus élevée que possible au titre de la réserve parlementaire.

ACHAT D'UNE BALAYEUSE – DEMANDE DE SUBVENTION

L'achat d'une balayeuse avec l'option balai de désherbage mécanique est projeté.

Des démonstrations de plusieurs matériels ont été faites avec les agents du service technique en présence de M. le Maire et celle de l'adjoint en charge de la voirie.

La loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national mentionne qu'à partir du 1er janvier 2020, « Il est interdit aux personnes publiques [...] d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques [...] pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. »

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé l'interdiction pour les personnes publiques au 1er janvier 2017 et y a intégré les voiries.

Il est donc nécessaire d'équiper au plus vite le service technique d'un outil pour procéder au désherbage mécanique des espaces publics.

Le conseil sollicite auprès de l'Agence de l'eau, une subvention la plus élevée que possible au titre de l'opération « Zéro pesticide en zones non agricoles » et de M. le Député, une subvention de 20 700 € au titre de la réserve parlementaire.

JURY D'ASSISES

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017, il est procédé au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale générale :

- MAURIN Xavier
- THIVOLLE Philippe
- BACHELIN Joël
- BOUTIN Franck
- DELL'HOMO Lydie
- COLLOMBET Catherine

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Un agent de la collectivité fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2016.

M. le Maire a proposé à l'agent intercommunal qui effectue actuellement 8h00 par semaine d'augmenter son temps de travail pour passer à temps complet et celui-ci lui a fait part de son accord.

Le Conseil décide donc de créer, à compter du 1^{er} juillet 2016, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire, étant entendu que le poste ouvert à 8h00 sera supprimé ultérieurement, dès que la commission technique du Centre de Gestion de la Drôme aura émis son avis.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.